



Mon ex femme à déménager à 900 km

Par **iza83**, le **08/09/2008** à **07:17**

je suis en instance de divorce avec un jugement provisoire depuis oct 2005. rnrnà l'époque je suis parti à 80 km. et il avait été dit que je devais prendre en charge la totalité de frais de transport vu que je n'étais éloigné du domicile de l'enfant. rnet une pension de 250€ vu que je n'avais pas encore de domicile à mon non et que j'étais hébergé gratuitement par mon amie. rnrnaujourd'hui c'est elle qui est partie à 900km de mon domicile. je lui ai demandé de participer au frais mais elle refuse me disant que dans le jugement il est écrit que je dois les payer. rnrnsa fait 2 fois qu'elle reporte les jugements si elle continue je ne pourrais plus voir ma fille... car même si je vais la voir je devrais payer l'hôtel et donc 2 chambres. rnrnet vu mes finances actuelles je ne pourrais jamais payer les 2 trajets mis allée 1 semaine à l'hôtel. rnrnon repasse le 12 mais je sais que son avocat va encore repousser vu qu'elle vient d'en changer encore une fois... rnrnque puis-je faire pour faire accélérer la procédure pour les frais de route au moins et la pension.

Par **Tisuisse**, le **08/09/2008** à **14:33**

Via votre avocat, demandez une procédure en référé.

Par **iza83**, le **08/09/2008** à **16:40**

combien de temps cela peut-il prendre pour une telle procédure?